

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 30 septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

### Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Ronan DANIEL, Mme Louisa HEDDADJ, Mme Mirelle SEILLER, Mme Agnès LE CORRE, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Laure Anne BURBAN, M. Erwan CALLOCH, Mme Alice BOURET, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, Mme Justine DESSEAUX, M. Eliott MAILLARD, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT, Mme Karine REBEYRAT

### Absents excusés :

- M. Yannick SCANFF a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- M. Laurent LE MAUX a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- M. Julien FORTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU

Date de convocation : 24 septembre 2026

### Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 30
  - Votants : 33

Madame Alice BOURET a été élue secrétaire de séance.

### BORDEREAU N°14

(2026/7/111) - ACCUEIL D'ARTISTES EN RESIDENCE AU DÔME

RAPPORTEUR : LOUISA HEDDADJ

|                                                                                     |                                                              |                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable           |                                                              |  |
|  | Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. |                                                                                       |

Dans le cadre de sa politique culturelle, la commune de Saint-Avé soutient la création et la diffusion culturelle et le développement des pratiques artistiques professionnelles et amateurs.

A ce titre, la commune favorise l'accueil d'artistes en résidence, en mettant à disposition des compagnies accueillies, la salle de spectacle du Dôme, le matériel scénique ainsi que le personnel nécessaire à la mise en œuvre technique avec une prise en charge des repas et de l'hébergement si nécessaire.

En contrepartie, les compagnies ont l'obligation de rémunérer les artistes pendant la durée de la résidence, de communiquer sur le partenariat avec la commune de Saint-Avé et de proposer une répétition publique gratuite en fin de résidence.

Une convention type de résidence telle qu'annexée à la présente délibération permet de définir le cadre de ces partenariats.

Ce programme de résidence d'artistes au Dôme est complété par différentes actions culturelles et est soutenu par la DRAC Bretagne et la Région Bretagne.

### **DECISION**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention-type,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir la création et la diffusion culturelle,

CONSIDERANT la nécessité de fixer un cadre aux projets culturels menés en partenariat,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Vie associative et sportive, culture, identité bretonne et égalité femme/homme »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Article 1 : APPROUVE** l'accueil d'artistes en résidence au Dôme.

**Article 2 : APPROUVE** les termes de la convention-type à signer avec les compagnies, telle qu'annexée à la présente.

**Article 3 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 1<sup>er</sup> octobre 2026

Le Maire,

Anne GALLO-KERLEAU



Le secrétaire de séance,

Alice BOURET